

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
Le 26 mai 2023 Le 5 juin 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : *Etaient présents :*

Le 9 juin 2023
Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : BARNAUD, BENKHADDA, COLLET, DAUSSE, DORÉ,
FERY, HOCHET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT,
LEBOURGEOIS, LE MASSON, LESUEUR, MORAND,
MORTREUX, RICHEL, SAINT-MARTIN,

Présents : 22

Votants : 27

Absents :

Madame	ASSELIN	(excusée pouvoir à V.BARNAUD)
Madame	LEFEVRE	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur	SIMON	(excusé pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)

Barbara RAINE a été élue secrétaire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION A.J.B.O

Maud VIDEAU, Maire Adjoint chargé de la Jeunesse informe que les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € doivent signer une convention d'objectifs avec la commune.

La convention avec l'AJBO arrive à échéance c'est pourquoi il convient de la renouveler. Elle a été proposée à la commission jeunesse qui a donné son accord.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ **AUTORISE** le maire à signer cette convention (*ci-joint*).

✚ **AUTORISE** le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le 9 juin 2023

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 9 juin 2023

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN